

DEMANDE DE TEMPS PARTIEL
Année scolaire 2020 – 2021

Formulaire destiné aux maîtres du privé ayant une affectation définitive en établissement

Je soussigné(e) :

Discipline du contrat :

Établissement d'exercice en 2019 - 2020 :

Grade : Certifié PLP PEPS Agrégé
 Stagiaire TITULAIRE ENSEIGNEMENT PUBLIC

(Cocher la case correspondante)

Quotité horaire année en cours :

Souhaite exercer durant l'année scolaire 2020 – 2021 exercer à temps partiel pour une quotité horaire de :

(L'horaire est exprimé en heures et comprend la totalité des heures rémunérées (enseignement et heures diverses : 1^{ère} chaire, laboratoire, etc...). **il doit correspondre dans toute la mesure du possible à un nombre entier d'heures**).

de droit (joindre les pièces justificatives)

- pour apporter des soins à un proche
- pour handicap
- suite à naissance ou adoption

Date de naissance ou d'adoption :

Si le temps partiel prend fin en cours d'année (3 ans de l'enfant), j'ai pris note du fait que l'année en cours sera terminée en temps partiel sur autorisation sauf demande expresse de ma part :

à l'issue du 3^{ème} anniversaire de mon enfant (le), je souhaite reprendre le travail à temps plein.

sur autorisation**

pour création ou reprise d'entreprise joindre également l'annexe C

RAPPEL :

- La quotité demandée doit être comprise :
 - entre 50% et 90% du service hebdomadaire exigible, pour un temps partiel autorisé,
 - entre 50% et **80%** du service hebdomadaire exigible, pour un temps partiel de droit.
- Les heures libérées sont déclarées vacantes, pour un temps partiel autorisé, mais conservées pour un temps partiel de droit.

Ai formulé une demande auprès de la caisse nationale d'allocations familiale (CAF), dans le cadre de la PAJE et souhaite exercer un service correspondant à une quotité :

..... strictement égale à 50%comprise entre >50 et 80%

Pour les maîtres affectés sur plusieurs établissements, préciser la répartition des heures sur chacun des établissements:

.....
.....

demande l'annualisation de mon temps de travail : OUI NON

Période non travaillée : du au

Période travaillée : du au

J'ai pris note du fait que je pouvais être sollicité(e) en cas de nécessité pour participer aux examens y compris si je suis en période non travaillée.

Si le temps partiel annualisé ne peut être accordé :

Je maintiens ma demande de temps partiel pour une quotité de

J'annule ma demande de temps partiel

Vous pouvez, si vous le souhaitez, indiquer la motivation de votre demande de temps partiel à organisation hebdomadaire ou annualisé par un courrier que vous joindrez à ce formulaire.

Date et signature de l'intéressé(e) :

Avis du directeur : Favorable Défavorable Demande prioritaire Demande non prioritaire

En cas d'avis défavorable joindre obligatoirement le compte rendu de l'entretien et le rapport motivant la décision

Le cas échéant, avis du directeur sur la quotité de repli demandée en cas de refus du temps partiel annualisé :

Favorable Défavorable

Cachet de l'établissement :

Date et signature

Vu et pris connaissance

l'intéressé(e)

DATE LIMITE DE RETOUR : le vendredi 7 février 2020